



**BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN
DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Réf - n° B047_2022

OBJET : Rentrée universitaire 2022/2023 - Équipement en cuisinettes de logements pour étudiants - Octroi d'une subvention à Presqu'île Habitat

Exposé

Par délibération adoptée lors de la séance du Conseil du 21 mai 2018, le Conseil a déclaré d'intérêt communautaire au titre de la politique de logement d'intérêt communautaire, « le soutien à l'hébergement des étudiants des établissements d'enseignement supérieur du Cotentin, accueillis dans le parc HLM de l'Agglomération du Cotentin ».

Dans le cadre de la politique engagée en faveur du logement étudiant, la Communauté d'Agglomération du Cotentin poursuit ainsi le partenariat mis en place depuis de nombreuses années avec Presqu'île Habitat, qui permet de proposer une offre de logements à loyer modéré aux étudiants effectuant leurs études sur Cherbourg-en-Cotentin.

Afin de répondre à une demande croissante en logements équipés, notamment de cuisinettes aménagées, Presqu'île Habitat assure chaque année, l'équipement d'un certain nombre de logements ainsi que le renouvellement de composants usagés. Cette démarche d'équipement contribue à renforcer l'attractivité du pôle d'enseignement supérieur, en particulier pour les étudiants situés hors région et qui n'ont pas la faculté de procéder à l'aménagement de leur logement.

Pour la rentrée universitaire 2022/2023, Presqu'île Habitat souhaite procéder à l'équipement en cuisinettes de 10 logements. Le plan de financement de cette opération prévoit une participation financière de la part de la Communauté d'Agglomération du Cotentin de 15 000 euros sous forme de fonds de concours.

Décision

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2022_050 du 5 avril 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°4,

Vu la délibération n°2017-123 du 29 juin 2017 relative à la prise de compétence sur le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu la délibération n°2018-072 du 24 mai 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Par ces motifs, le Bureau communautaire a délibéré pour :

(Pour : 28 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Madame Martine GRUNEWALD et Messieurs Stéphane BARBE, Sébastien FAGNEN et Frédérik LEQUILBEC ne prennent pas part au vote)

- **Autoriser** l'attribution à Presqu'île Habitat d'une subvention au titre de la rentrée 2022-2023 s'élevant à 15 000,00 €,
- **Dire** que la dépense sera imputée au compte 204172 enveloppe n°75212,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **Dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU
20 OCTOBRE 2022**

Le jeudi 20 octobre Deux Mille Vingt Deux, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni salle Henri Cornat en Mairie de Valognes, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35

Nombres de présents : 32

Nombre de votants : 32

A l'ouverture de séance

Présents : Monsieur Benoît ARRIVE, Monsieur Yves ASSELINE, Monsieur Stéphane BARBE, Madame Nicole BELLIOU-DELACOUR, Madame Catherine BIHEL, Monsieur Éric BRIENS, Madame Christèle CASTELEIN, Monsieur Arnaud CATHERINE, Monsieur Jacques COQUELIN, Monsieur Alain CROIZER, Monsieur Olivier DE BOURSETTY, Monsieur Daniel DENIS, Monsieur Antoine DIGARD, Monsieur Sébastien FAGNEN, Madame Martine GRUNEWALD, Monsieur Dominique HEBERT, Madame Sylvie LAINE, Monsieur Philippe LAMORT, Monsieur Jean-François LAMOTTE, Monsieur Jean-René LECHATREUX, Monsieur Bertrand LEFRANC, Monsieur David LEGOUET, Monsieur Frédéric LEQUILBEC, Monsieur Patrick LERENDU, Monsieur Edouard MABIRE, Madame Manuela MAHIER, Monsieur David MARGUERITTE, Madame Véronique MARTIN-MORVAN, Monsieur Jean-Pierre MAUQUEST, Madame Evelyne MOUCHEL, Madame Odile THOMINET, Monsieur Emmanuel VASSAL

Excusés : Monsieur Ralph LEJAMTEL, Monsieur Jean-Pierre LEMYRE, Madame Françoise LEROSSIGNOL